
COMMUNIQUE DE PRESSE**2 février 2015****Mesures d'économie dans l'enseignement**

L'engagement des enseignants a porté ses fruits. Le Conseil d'Etat accepte de rouvrir la discussion sur les mesures d'économie dans le secteur de l'enseignement, avec la FEDE et les associations représentant les enseignants. L'objectif est de parvenir à des mesures tenant mieux compte de la situation actuelle et des développements annoncés dans l'école fribourgeoise.

Un train de mesures d'économie touchant spécifiquement l'enseignement a été mis en consultation entre le 9 février et le 20 avril 2014. A l'issue de ce processus, le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté de limiter la croissance du nombre de postes dans l'enseignement en se référant au programme gouvernemental et au plan financier de la législature 2012-2016.

L'an dernier, les enseignants se sont mobilisés en force pour montrer leur attachement à une école de qualité. Avec près de 2'000 personnes dans la rue le 9 avril 2014 et 7'300 signatures récoltées en deux semaines pour la pétition remise au Conseil d'Etat, le signal était clair.

Suite à ces actions et face au mécontentement croissant des enseignants, le Conseil d'Etat accepte de suspendre les mesures d'économie et d'en rediscuter avec les organisations du personnel. Il accède à la demande des partenaires sociaux de réfléchir ensemble à de nouvelles solutions. A cet effet, un groupe de travail paritaire est constitué avec mission d'étudier des pistes permettant d'atteindre les objectifs d'économies fixés. Pour rappel le Conseil d'Etat souhaitait limiter la croissance prévisible des postes de 40 EPT, sans préjudice de la qualité de l'école fribour-

geoise. Il s'agira de tenir compte des paramètres qui vont influencer durablement les conditions d'enseignement, en particulier l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire et la mise en œuvre du concept d'enseignement spécialisé.

La FEDE veut continuer de jouer son rôle de partenaire responsable et collaborer activement à la recherche de solutions. En participant à ce groupe de travail, la faïtière des organisations du personnel et les associations représentant les enseignants veulent s'assurer que leurs priorités soient prises en considération, à savoir : le maintien de la qualité de l'école et la préservation de bonnes conditions de travail, pour le bien des élèves avant tout.

La FEDE salue la volonté du Conseil d'Etat de chercher le dialogue, se félicite qu'un groupe de travail soit mis sur pied et considère cette décision comme un succès. Elle croit fermement à la validité des processus participatifs qui permettent d'avancer tout en maintenant la confiance entre les différents acteurs. Les organisations professionnelles mettront à profit leur expérience, leur professionnalisme et leur connaissance du terrain, pour aboutir aux solutions les plus favorables à l'école fribourgeoise.

Bernard Fragnière Président de la FEDE 079 707 18 39
Gaétan Emonet Président de la FAFE 079 607 95 52
Jacqueline Häfliger Présidente LDF 079 341 00 24